

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 19 MARS 2015 à 18 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, Robert CHEVALIER, Carole CHEYRON, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD.

Excusés : David VERDU, Jean-Pierre PASCALIN.

### **1 - Point sur les travaux :**

Le Maire fait tout d'abord le point sur l'avancement des travaux du local technique et de la voirie. Les deux opérations sont en bonnes voies.

### **2 - Proposition de mission d'étude pour l'aménagement d'un trottoir en bordure de la RD 471 à Colonzelle :**

A la demande de M. le Maire, la société NALDEO nous a fait une proposition de mission en 2 tranches.

- Tranche ferme : Avant projet (réunions, études techniques, plan d'aménagement et estimations) pour un montant d'honoraires de 2250 € HT
- Tranche conditionnelle : Assistance au contrat, exécution et réception des travaux, pour un montant d'honoraires de 3250 € HT

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la société NALDEO pour un montant d'honoraires de 2250 € HT concernant la tranche ferme, et pour un montant d'honoraires de 3250 € HT concernant la tranche conditionnelle.

En complément de cette étude M. le maire a demandé à ce même cabinet d'étude de revoir l'aménagement de l'arrêt de bus de Margerie afin de diminuer la vitesse des automobilistes lors de la traversé du hameau. L'entreprise Naldéo nous a proposé un montant d'honoraires de 1000 € HT. Accord du Conseil municipal.

### **3 - Paiement par Internet des redevances d'eau et d'assainissement :**

Jusqu'à présent, les factures annuelles concernant les redevances eau et assainissement émises par la commune sont réglées par les redevables, soit en espèces ou par carte bancaire, au guichet de la trésorerie, soit, par chèque ou virement au compte Banque de France de la Trésorerie.

Aujourd'hui, nous avons également la possibilité d'offrir l'option «paiement par Internet » via le dispositif «TIPI ».

En l'absence de toute demande en ce sens le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

### **4 - Chapelle St Pierre :**

- Adhésion fédération des sites clunisiens

Le Conseil Municipal confirme l'adhésion à la fédération des sites Clunisiens.

## 5 - Questions diverses :

### ➤ **Acquisition d'un logiciel pour l'instruction des actes d'urbanisme et adhésion au service mutualisé de la CCEPPG :**

Afin de garder un contact essentiel avec l'aménagement et l'urbanisme de la commune, M. le maire propose de conserver une grande partie de l'instruction des actes d'urbanisme et de déléguer l'instruction des dossiers complexes (certains permis de construire et les permis d'aménager) au service mutualisé de la communauté de communes.

Pour ce faire, M. le maire propose d'acquérir un logiciel de gestion des actes (module géo-ADS) et d'adhérer au service mutualisé de la CCEPPG.

Le Conseil Municipal décide

- d'acquérir un logiciel de gestion des actes d'urbanisme,
  - d'adhérer au service mutualisé de la CCEPPG pour l'instruction des dossiers complexes,
  - d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CCEPPG.
- Courrier de Mme HOVART Laëticia pour une demande de dérogation en vue d'inscrire ses enfants à l'école de Grillon : la demande est rejetée par le Conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal jeudi 9 avril à 18h30, ordre du jour : vote du Budget